



Inapte sur un site, pas au poste !!!

Par **dj140262**, le **06/04/2009** à **13:39**

Bonjour, je travail pour la société SOGERES (restauration collective), je suis chef gérant cuisinier sur le site de l' ADAPEI de Monsols (à dix kilomètres de mon domicile). La médecine du travail m'a déclaré "inapte" au poste de Monsols (pour raisons médicales et relationnelles), mais "apte" a tout autre poste du même type sur un autre site, et a demandé à la SOGERES des propositions de poste.
RDV a été pris pour le 9/4 avec la médecine du travail et à ce jour je n'ai reçus aucune proposition.
- dans l'hypothèse ou je n'ai pas de proposition puis-je prétendre à un maintiens de salaire en attendant une proposition (je ne peut rester en arrêt de travail indéfiniment !) ? si oui quel article de loi ou jurisprudence.
- Dans l'hypothèse d'une proposition loin de chez moi (et dans quelle proportion), puis-je prétendre à des indemnités kilométriques et que les temps de trajets soi pris sur le temps de travail, totalement ou en partie, ? et puis-je refuser ? si oui quel article de loi ou jurisprudence.
- Puis-je prétendre à des formations ? et si oui que dois-je faire dans la période a venir en attendant les stages ? si oui quel article de loi ou jurisprudence.
Merci de vos réponses

Par **EMI38**, le **07/04/2009** à **02:10**

Votre discours ne m'étonne pas. je suis dans le meme cas. je connais bien l'ADAPEI. rn je suis bien placé pour en parler. le harcèlement je connais, malheureusement aussi et dans une association pour des usagers handicapés cela pose question!
Je suis dans les memes conditions que vous. "inapte" sur l'établissement d'origine mais "apte" en mi temps thérapeutique (accident du travail) sur un autre établissement.
Après le 10/07 ils veulent me remettre sur l'établissement d'origine et cela n'est absolument pas imaginable. Je crois que le secteur social est devenu lamentable et pire que les entreprises pivées.
Je n'ai toujours pas eu de réponse sur mon message posté mais je crois que le genre de cas et tout de meme

compliquer à traiter, j'attend aussi une éventuelle réponse. Je ne sais pas non plus ce qu'on va faire de moi et cela est difficile à gérer. Si vous souhaitez échanger je vous donne mon adresse mail: rnplutonemi@hotmail.fr

Par **Berni F**, le **07/04/2009** à **09:21**

l'inaptitude au lieu, mais pas au poste s'explique donc par des actes de harcèlement ? (vous seriez donc en dépression)